

Année 2025

Sessions de formation syndicale de l'Union Départementale 02

Intitulé du stage	Durée (jours)	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Objectifs	Dates
FO 1^{er} niveau	5	Manifester un intérêt pour l'action syndicale	Etablir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société Organiser et coordonner le travail dans les structures syndicales et les IRP Donner envie de militer (occuper une fonction syndicale, un poste électif)	<ul style="list-style-type: none"> • 27 au 31 janvier 2025 • 31 mars au 4 avril 2025 • 27 au 31 octobre 2025 • 1 au 5 décembre 2025
Fonctionnement et communication du syndicat	5	Avoir effectué « FO 1 ^{er} niveau » Être membre du bureau ou de la section syndicale, ou en passe de l'être	Connaitre les statuts du syndicat et la signification de « porter le mandat » Acquérir les bases de trésorerie Exprimer une problématique syndicale à l'oral et l'argumenter Conduire une réunion Maitriser la communication écrite (tracts, page Facebook, adresse mail, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • 17 au 21 mars 2025 • 29 sept au 3 octobre 2025
Je négocie	3	Avoir effectué le stage «FO 1 ^{er} niveau » S'adresse principalement aux Délégués syndicaux et délégués syndicaux centraux, aux Secrétaire de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en CT/CTE se retrouvant en situation de négociation ou participant à la délégation de négociation.	Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat. Les champs de négociation ne sont pas spécialisés.	<ul style="list-style-type: none"> • 4 au 6 mars 2025 • 11 au 13 juin 2025 • 16 au 18 décembre 2025
Connaître ses droits - 1	3	Avoir effectué le stage «FO 1 ^{er} niveau » Appréhender la recherche dans le code du travail et la Convention collective dans l'activité quotidienne du syndicat.	Appréhender la recherche dans le code du travail et la Convention collective dans l'activité quotidienne du syndicat. Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode du calcul aux élections professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • 04 au 06 février 2025 • 28 au 30 avril 2025 • 18 au 20 novembre 2025
C S E	5	Avoir effectué le stage «FO 1 ^{er} niveau » ou s'engager à le faire. Être membre titulaire du CSE. Impératif : Être pris en charge par CSE	En tant que représentant du personnel au CSE, comprendre l'origine, la mise en place (élections), les missions et le fonctionnement du CSE au regard des orientations et analyses de l'organisation FORCE OUVRIERE	<ul style="list-style-type: none"> • 19 au 23 mai 2025 • 15 au 19 septembre 2025
S S C T	5	Avoir effectué le stage «FO 1 ^{er} niveau » ou s'engager à le faire. Être membre CSSCT/ CSE ou référent harcèlement. Impératif : Être pris en charge par l'employeur	En tant que représentant du personnel, appréhender son rôle en matière de santé, sécurité et conditions de travail au regard des orientations et analyses de l'organisation FORCE OUVRIERE	<ul style="list-style-type: none"> • 23 au 27 juin 2025 • 8 au 12 décembre 2025



Inscription sur e-fo (à partir du 3 novembre 2024)